

REUNION DU 11 MARS 2025
DU COMITE SYNDICAL SEURRE VAL DE SAONE
A LA SALLE DES FETES DE PAGNY LE CHATEAU

COMPTE RENDU

Sous la Présidence de : Sébastien BELORGEY

Présents :

Marc JAUDAUX – Alain PAUTET – François PERRIN – Honorine DUBIEF – Thierry MACAIRE – Patrick JACQUET – Camille SIMAR – Jean-Paul VIVIEN – Sébastien BELORGEY – Fabrice BRACQUEMOND – Bernadette REVERCHON – Gilbert VALENTIN – Thierry MINET – Céline GILARDET – Matthieu MICHAUD – Jean-Paul CHAPUIS – Didier LEVEQUE – David HIEZ – Lucie FOURNIER BONNIN – Raymond ROSIER – Alain BECQUART – Bertrand GRONDIN – Jean-Louis ROUMANEIX – Jack DUBIEF – Jean-Michel VERPAUX – Magali CHIFFLOT

S'étaient excusés : Pascal JEANNIARD – Sébastien DELACOUR (pouvoir à M. BELORGEY) – Alain BECQUET (pouvoir à M. DUBIEF)

Étaient absents : Dominique CAIRE - Yves EUVRARD – Laurence JACOTOT – Eric CHEVALLET – Yann PETIOT – Jean-Christophe GUITTON – Frédéric PERRIN – Sébastien FAGOT – Michel BEAUNEE – Hervé LACROIX – Denis MALUTA – Sylvain ROY – Philippe GAGEY – Aurore MOLARD – Jean BUFFENOIR – Martine DECHAUD – Sophie CHAVATTE – Jocelyne LECLERC – Henri MAUCHAMP – François LORENZI – François VARIOT – Rachel BARBIER

M. le Président remercie les délégués de leur présence. Il remercie également M. BECQUART et son conseil municipal pour le prêt de la salle des fêtes.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. BELORGEY sollicite l'assemblée pour la désignation du secrétaire de séance : M. VALENTIN se porte volontaire.

Les membres du comité valident cette désignation à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du 11 décembre 2024

Le compte rendu du conseil du 11 décembre 2024 a été joint à l'ordre du jour.

Les délégués approuvent, à l'unanimité, le compte rendu du conseil précédent.

3. Communication au conseil syndical de la décision prise par délégation de pouvoir au Président

- Décision du Président 2024-05:

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;

Considérant les travaux d'accès et d'équipement à prévoir sur le nouveau forage de Pagny-le-Château ;

Considérant la proposition du bureau d'étude VERDI pour le suivi de ces travaux ;

Le Président DECIDE :

De signer le devis de VERDI d'un montant de 8 190 € HT.

Les membres du comité prennent acte de cette décision.

4. Programme de travaux sur les canalisations d'eau potable 2025

M. VILLET présente le fonctionnement du logiciel et la proposition de programme 2025. Il rappelle qu'il a été proposé un budget de 700 000€ HT pour l'année 2025 pour essayer de rester sur une année civile. Cela facilite le suivi budgétaire et permet de prendre en compte l'ensemble des travaux de voirie des communes et du Département. Les travaux du programme commenceront probablement début mai. En effet, la consultation pour le marché de travaux est en cours.

Mme FOURNIER-BONNIN demande si le bon de commande n°6 à Labruyère pourra être réalisé.

M. BELORGEY répond que cela dépendra du budget restant. En effet, les coûts des différents bons de commande seront affinés au fur et à mesure avec des visites sur site et en prenant en compte les nouveaux tarifs du marché. Il est également rappelé que seront inclus, dans cette enveloppe, les travaux pour les extensions du réseau demandés par les communes.

Les délégués valident à l'unanimité le programme de renouvellement de canalisation 2025.

5. Augmentation du prix de l'eau

M. BELORGEY explique qu'il souhaite que l'excédent de fonctionnement soit conservé. Le choix a été fait d'augmenter la part variable car le coût de l'abonnement du Syndicat de Seurre est déjà élevé en comparaison de celui des syndicats limitrophes.

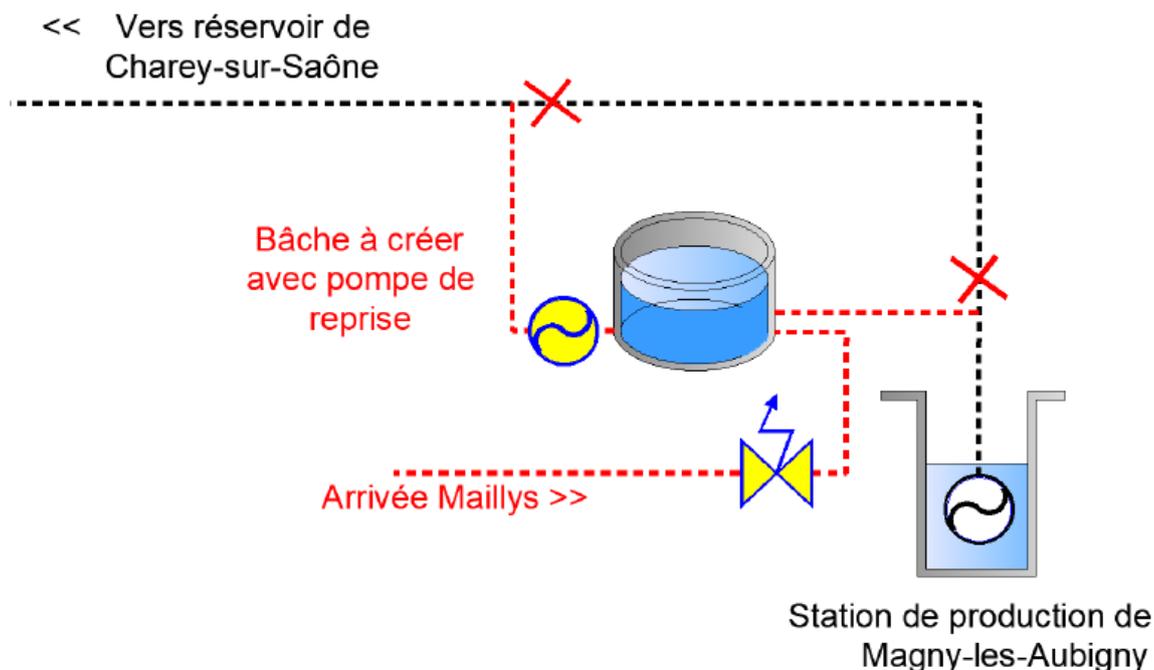
M. BECQUART demande si des ouvrages seront à créer pour le raccordement à la Boucle des Maillys.

Mme DUCOS répond que des bâches ou des chambres à vannes seront à créer, avec l'installation d'équipements hydrauliques et électromécaniques, à proximité des stations.

Ci-dessous les coûts estimés par le bureau d'étude ALTEREO en charge de la réalisation du schéma directeur :

Pour Magny-lès-Aubigny :

Le principe serait le suivant :



Désignation	Prix €HT
Création d'une bache tampon de 50 m3 (hors hydraulique)	100 000 €
Création d'une chambre de vannage au pied de la bache tampon	20 000 €
Liaisons hydrauliques	12 000 €
Equipements hydrauliques (vanne motorisée, compteur)	12 000 €
Equipements électromécaniques (groupe de pompage, armoire de commande, sondes)	36 000 €
TOTAL	180 000 €

Pour Glanon :

Désignation	Prix €HT
Création d'une chambre de vannage au pied de la bache tampon	12 000 €
Liaisons hydrauliques	2 000 €
Equipements hydrauliques (vanne motorisée, compteur)	16 000 €
TOTAL	30 000 €

Pour Pagny-le-Château :

Désignation	Prix €HT
Liaisons hydrauliques	4 000 €
Equipements hydrauliques (vanne motorisée, compteur)	16 000 €
TOTAL	20 000 €

M. VILLET précise que ces investissements sont à la charge du Syndicat. Ils ne sont pas inclus dans l'estimation des coûts d'investissement donnée par le Département et pas subventionnés à hauteur de 80%.

M. BECQUART demande s'il est possible de se raccorder directement dans les réservoirs.

M. VILLET rappelle que le but du projet est de réaliser une dilution de l'eau produite par les ressources du Syndicat. Cela doit donc être réalisé dans des baches (existantes dans les stations ou à créer) afin de permettre d'adapter le mélange des eaux en fonction du besoin.

M. BELORGEY ajoute qu'une réunion aura lieu en mai pour présenter le rendu du schéma directeur aux maires et adjoints des communes du territoire et aux délégués des 3 syndicats des eaux. Il précise qu'il souhaite connaître les coûts d'adhésion à la Boucle des Maillys mais également les coûts de l'autonomie du Syndicat.

M. BECQUART demande s'il est possible d'augmenter davantage le prix.

M. BELORGEY répond qu'il souhaite respecter une progressivité tarifaire acceptable tant que les problèmes de turbidité sur le secteur alimenté par la ressource de Pagny-le-Château ne seront pas définitivement résolus. Il rappelle que des purges automatiques ont été installées sur certains secteurs critiques et que la réalisation de travaux est prévue à la station de Pagny-le-Château.

M. BELORGEY précise qu'il a été demandé à SAUR une relève de compteurs à 95% et un renouvellement des compteurs où la radio relève ne fonctionne pas. Cela permettra une facturation au réel.

M. BECQUART fait part de son inquiétude concernant le traitement réalisé dans la station prévue sur le projet de la Boucle des Maillys. L'ensemble des volumes prélevés ne sera pas traité entièrement mais seulement le volume nécessaire pour être légèrement en dessous des seuils réglementaires.

M. VILLET répond que le projet n'est pas le même que celui visité à Valenciennes. L'objectif, aux Maillys, est de permettre la dilution de l'eau des syndicats adhérents au projet quelle que soit la qualité présente sur leur secteur. La qualité de l'eau en sortie de la station des Maillys doit être constante et compatible avec la dilution.

M. BELORGEY indique que le Syndicat a fait le choix de demander des volumes conséquents afin de pouvoir sécuriser en cas de problème qualitatif ou quantitatif l'approvisionnement des 26 communes de notre Syndicat des eaux.

Il ajoute que l'objectif est de ne pas avoir besoin de réaliser des stations de traitement localement sur les ressources du Syndicat. L'eau sera déminéralisée afin d'enlever l'ensemble des molécules problématiques puis reminéralisée.

M. VILLET précise qu'il s'agit de la méthode de traitement par osmose inverse basse pression.

M. BECQUART mentionne que les eaux de rejet seront évacuées dans la rivière.

M. BELORGEY précise qu'il est prévu un rejet du concentrat dans la Saône sous réserve de l'accord des services de l'Etat.

M. JACQUET rappelle que le Syndicat a payé des études autour des captages afin de les protéger pour rien.

M. BELORGEY répond que les missions d'animation avec la Chambre d'Agriculture vont continuer.

Pour répondre aux interrogations, M. VILLET présente rapidement le projet de la Boucle des Maillys.

Les délégués valident à l'unanimité l'augmentation du prix de l'eau.

6. Approbation du compte financier unique 2024

Le Président quitte la salle.

Mme ROBERT présente les résultats 2024.

Suite à une erreur dans le document, la version corrigée est intégrée ci-dessous dans ce compte rendu :

COMPTES ADMINISTRATIF 2024		COMPTES DE GESTION 2024			
RESULTATS BRUTS 2024 :		Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2025
FUNCTIONNEMENT		Investissement	1 771 481,83 €	- 622 583,59 €	1 148 898,24 €
Total des mandats (dépenses)	802 822,91 €	Fonctionnement	1 673 271,61 €	98 682,54 €	1 771 954,15 €
Total des titres (recettes)	901 505,45 €		3 444 753,44 €	- 623 901,05 €	2 920 852,39 €
Différence	98 682,54 €				
INVESTISSEMENT		A INSCRIRE AU BUDGET 2024			
Total des mandats (dépenses)	1 323 616,17 €	002 - R	Excédents de fonctionnement		1 771 954,15 €
Total des titres (recettes)	701 032,58 €	001 - R	Excédent d'investissement		1 148 898,24 €
Différence	622 583,59 €	1068 - R	Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00 €
					2 920 852,39 €

Mme ROBERT précise qu'il n'y a pas d'affectation de résultat.

Les délégués valident à l'unanimité, l'approbation du compte financier unique 2024.

7. Budget primitif 2025

M. PERRIN présente le budget primitif 2025.

Les délégués valident à l'unanimité, le budget primitif 2025.

8. Mise à disposition de personnels par la Communauté de communes au Syndicat des eaux

Mme FOURNIER-BONNIN demande pourquoi Mme DUCOS n'est pas embauchée en direct par le Syndicat.

M. BELORGEY explique qu'à l'origine, et durant de nombreuses années, seul un agent administratif à temps partiel était employé directement par le Syndicat. Puis dans le cadre de la professionnalisation des compétences exercées par la Communauté de Communes Rives de Saône, il a été proposé au Syndicat de bénéficier d'une mise à disposition du personnel communautaire qualifié dans des domaines administratif, comptable et technique.

Ce dispositif permet aux agents concernés d'avoir un employeur unique (la CCRS) et d'occuper un emploi à temps plein et non partiel sans avoir à se soucier des éventuelles conséquences d'un transfert de la compétence eau potable sur l'évolution de leurs carrières.

M. BELORGEY rappelle que la réalisation de l'étude de transfert a été suspendue par la CCRS.

Les délégués valident à l'unanimité, ces conventions et autorisent le Président à les signer.

9. Questions diverses

Mme FOURNIER-BONNIN explique avoir reçu un courrier de SAUR mentionnant que son compteur n'a pas été relevé depuis 3 ans. Cela est faux. Un point sera fait avec SAUR sur ce sujet.

M. CHAPUIS demande qu'une purge du réseau soit réalisée sur la canalisation allant au camping de Lechâtelet avant son ouverture. La demande est transmise à SAUR.

En l'absence de questions supplémentaires, la séance est levée à 22h15.